

COMMISSION DE SUIVI DE SITE EPC 7 OCTOBRE 2025

INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

RÉFÉRENTIEL RÉGLEMENTAIRE DES INSPECTIONS RÉALISÉES EN 2022, 2023 et 2024

- **arrêté préfectoral du 19 octobre 2006** autorisant le G.I.E NITRO-BICKFORD à poursuivre l'exploitation de son dépôt d'explosifs sur le territoire de la commune de SAINT-SYLVESTRE ;
 - **arrêté préfectoral du 13 décembre 2018** modifiant l'arrêté du 19 octobre 2006 ;
 - **étude de dangers de 2018** ;
 - **arrêté ministériel du 20 avril 2007** fixant les règles relatives à l'évaluation des risques et à la prévention des accidents dans les établissements pyrotechniques ;
 - **arrêté ministériel du 4 octobre 2010** relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ;
 - **arrêté ministériel du 26 mai 2014** relatif à la prévention des accidents majeurs dans les installations classées mentionnées à la section 9, chapitre V, titre Ier du livre V du code de l'environnement ;
 - **Code de l'environnement.**
-

Il existe trois types de suites aux inspections :

« **Faits sans suite administrative** » ;

« **Faits avec suites administratives** » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant
(afin de se conformer à la prescription) ;

soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de
l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions
administratives ;

« **Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète** » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

VISITE D'INSPECTION DU 25 OCTOBRE 2022

- **Principaux thèmes abordés :**
 - Suites de la précédente inspection
 - État des stocks
 - Risques accidentels
 - Risque incendie
 - Vérifications périodiques

Les fiches de constats suivantes sont susceptibles de faire l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
3	État des Stocks – Matières combustibles	Arrêté Ministériel du 04/10/2010, article 49	/	Sans objet
8	Moyens de lutte contre l'incendie	Arrêté Préfectoral du 13/12/2018, article 9	/	Sans objet

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une précédente inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
1	Contrôle du système de gestion de la sécurité, actions correctives et préventives	Arrêté Ministériel du 26/05/2014, annexe 1 point 3	/	Sans objet
2	État des Stocks _ Activité autorisée	Arrêté Préfectoral du 13/12/2018, article 2	/	Sans objet
4	Gestion des déchets	Arrêté Préfectoral du 13/12/2018, article 12	/	Sans objet
5	POI _ Validité	Arrêté Préfectoral du 13/12/2018, article 6.1.3	/	Sans objet
6	Exercices POI _ supports documentés	Arrêté Préfectoral du 13/12/2018, article 6.1.3	/	Sans objet
7	Exercices POI _ Mise en Œuvre	Arrêté Préfectoral du 13/12/2018, article 6.1.3	/	Sans objet
9	Mise en œuvre des moyens d'intervention	Arrêté Ministériel du 26/05/2014, article 5	/	Sans objet
10	Prévention des accidents et Système de gestion	Arrêté Ministériel du 26/05/2014, article annexe 1 points 3 et 7	/	Sans objet

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
11	Suivi des audits internes	EDD v4 d'octobre 2018, §5.1	/	Sans objet
12	Transport de produits explosifs – contrôle des véhicules de transport	Arrêté Préfectoral du 13/12/2018, article 10.1	/	Sans objet
13	Transport de produits explosifs – Transports internes	Arrêté Préfectoral du 13/12/2018, article 10.2 alinéa 4	/	Sans objet
14	Suivi des installations électriques	Arrêté Préfectoral du 13/12/2018, article 8	/	Sans objet
15	agressions externes d'origine naturelles _ Foudre	Arrêté Préfectoral du 13/12/2018, article 11.4	/	Sans objet

Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Les quelques points relevés concernent principalement des ajustements aux modalités de suivi de certains équipements.

VISITE D'INSPECTION DU 23 NOVEMBRE 2023

- **Principaux thèmes abordés :**
 - Suites de la précédente inspection
 - État des stocks
 - Risque incendie
 - Vérifications périodiques
 - Points relatifs à la sécurité

Les fiches de constats suivantes sont susceptibles de faire l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
8	Suivi des installations électriques	Arrêté Préfectoral du 13/12/2018, article 8	Sans objet
14	Formation des entreprises extérieures	Arrêté Ministériel du 26/05/2014, article 5	Sans objet
15	Étude de dangers (EDD) – Réexamen	Arrêté Préfectoral du 13/12/2018, article 3	Sans objet

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	État des Stocks – Matières combustibles	Arrêté Ministériel du 04/10/2010, article 49	Sans objet
2	Moyens de lutte contre l'incendie – Maintenance	Arrêté Préfectoral du 13/12/2018, article 9	Sans objet
3	Mise en œuvre des moyens d'intervention	Arrêté Préfectoral du 26/05/2014, article 5	Sans objet
4	Prévention des accidents et Système de gestion	Arrêté Ministériel du 26/05/2014, article 3 et 7 annexe I	Sans objet
5	Suivi des audits internes	Autre du 31/01/2018, article paragraphe 5.1	Sans objet
6	agressions externes d'origine naturelles _ Foudre	Arrêté Préfectoral du 13/12/2018, article 11.4	Sans objet
7	État des Stocks _	Arrêté Préfectoral du 13/12/2018,	Sans objet

Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'exploitant a répondu aux demandes faites par l'Inspection dans le cadre de la précédente visite. Le présent rapport fait ressortir trois points susceptibles de suites administratives.

Certains éléments complémentaires d'appréciation sont demandés à l'exploitant.

VISITE D'INSPECTION DU 17 OCTOBRE 2024

- **Principaux thèmes abordés :**
 - Suites de la précédente inspection
 - État des stocks
 - Risque incendie
 - Vérifications périodiques
 - Système de Gestion de la Sécurité (SGS)
 - Réexamen de l'Étude de Dangers (EDD)

Les fiches de constats suivantes sont susceptibles de faire l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Proposition de suites de l'Inspection des installations classées à l'issue de la présente inspection ⁽¹⁾	Proposition de délais
2	Vérification périodique électrique (récolement précédente visite)	Arrêté Préfectoral du 13/12/2018, article 8	Demande de justificatif à l'exploitant	2 mois
3	Vérification périodique incendie	Arrêté Préfectoral du 13/12/2018, article 9	Demande de justificatif à l'exploitant	15 jours
5	Réexamen EDD (récolement précédente visite)	Arrêté Préfectoral du 13/12/2018, article 3	Demande de justificatif à l'exploitant	3 mois
6	Formation des entreprises extérieure (récolement précédent visite)	Arrêté Ministériel du 26/05/2014, article 5	Demande de justificatif à l'exploitant	2 mois
11	Garanties financières	Code de l'environnement art R. 516-1	Demande de justificatif à l'exploitant	2 mois

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	État des stocks	Arrêté Ministériel du 04/10/2010, article 49	Sans objet
4	Vérification périodique foudre	Arrêté Ministériel du 04/10/2010, article 21 (Section III)	Sans objet
7	Débroussaillage	Arrêté Préfectoral du 19/10/2006, article 8.9	Sans objet
8	Accès au site/ clôture	Arrêté Préfectoral du 13/12/2018, article 7	Sans objet
9	Système de gestion de la sécurité	Arrêté Préfectoral du 13/12/2018, article 5	Sans objet
10	Audits et revues de direction	Arrêté Ministériel du 26/05/2014, article Annexe I	Sans objet

Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

D'une façon générale le site est correctement tenu.

A noter :

- la persistance du non respect du périmètre d'interdiction de la pratique de la chasse autour du site.
- un incident survenu en décembre 2023 concernant le perçage (a priori par un animal) de la réserve incendie du site .

Exercice POI - PPI

Plan d'Organisation Interne (POI) et Plan Particulier d'Intervention (PPI)

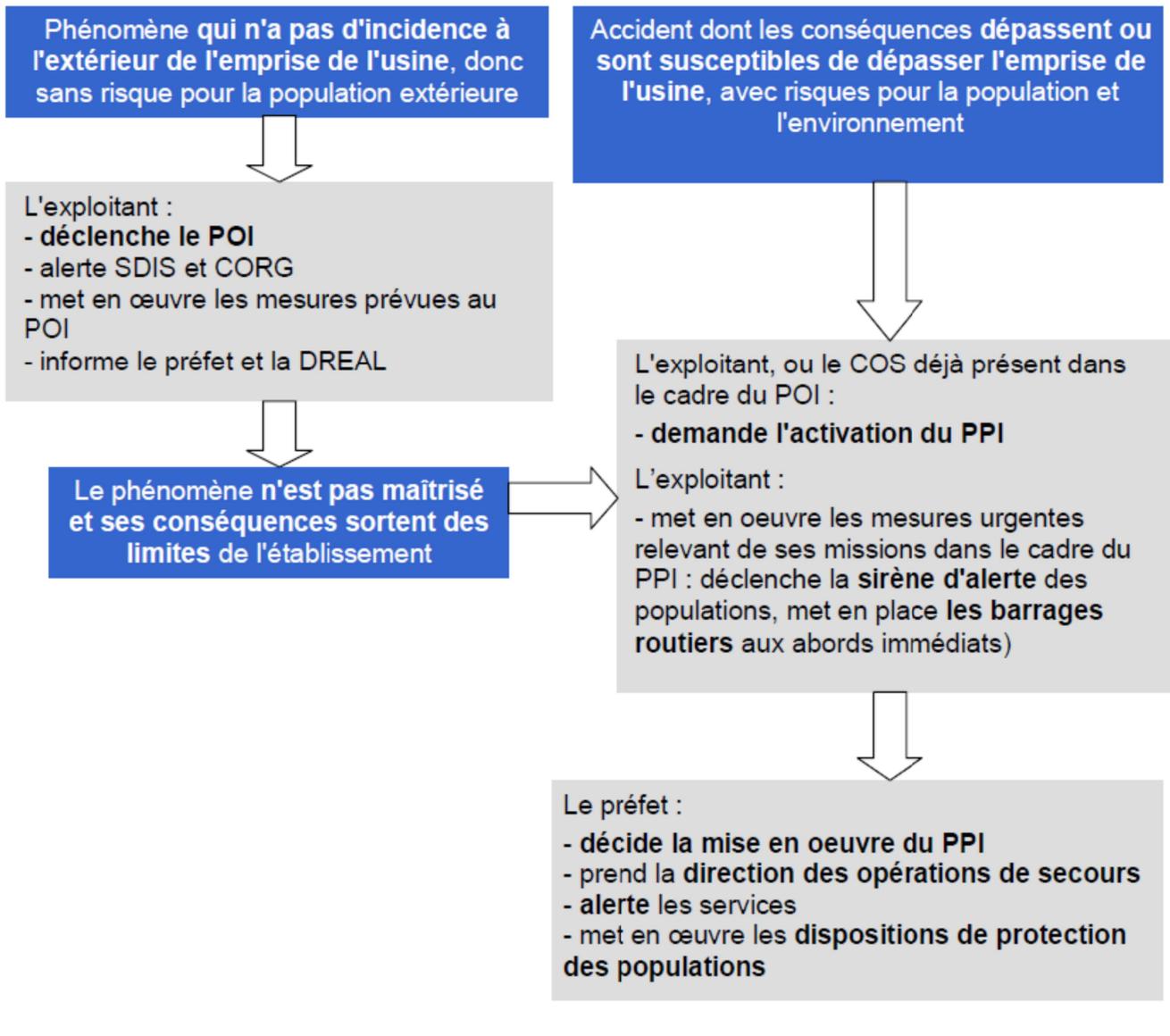
Date : 18 mai 2022 Horaires : 8h30 – 11h30

Scenario comportant une menace d'explosion majeure

Fiche actions n° 10	La DREAL
<p>Dès le déclenchement de l'alerte :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Envoyer un représentant au COD▪ Etre en mesure de renseigner le préfet sur les produits impliqués et les conséquences du phénomène dangereux en jeu.	

Un exercice PPI a également été réalisé le 14 mai 2025

SCHEMA D'ARTICULATION POI / PPI



MERCI DE VOTRE ATTENTION